

## Connaissez-vous les enjeux qui nous touchent?

### "Loi 95" (Rendition de compte des universités)

Tous les trois ans, les recteurs et les rectrices de chaque université au Québec doivent remettre un rapport sur l'utilisation des fonds publics par celles-ci. Pendant trois heures donc, les députés de la commission de l'Éducation et de la Culture devraient poser des questions sur cette gestion universitaire. Cependant, les recteurs et les députés libéraux utilisent cette tribune afin de promouvoir une hausse des frais de scolarité! Déjà que trois heures tous les trois ans, ce n'est pas assez, il faut en plus que ce temps soit alloué à un autre sujet! Pas question!

Le conseil général du Parti libéral du Québec a pris position, le printemps dernier, afin d'instaurer une différenciation et une hausse des frais de scolarité. Leur objectif serait de rejoindre la moyenne canadienne établie à 5 000 \$ par année en plus de moduler les frais selon le programme d'études. Ceci voudrait dire qu'un programme avec un revenu anticipé élevé après les études (génie, médecine, droit, administration surtout) aurait des frais à l'entrée plus élevés. La grosseur du portefeuille deviendra le principal critère de sélection pour ces programmes plutôt que la réussite scolaire et le mérite.

### "Frais de scolarité"

### "Aide financière aux études"

Il manque présentement 71 millions de dollars au programme d'aide financière aux études, manque provenant principalement des dépenses admises qui n'ont pas été indexées pendant plusieurs années. Ainsi, le coût de la vie a augmenté plus rapidement que le montant accordé par l'AFE, défavorisant davantage les étudiants d'année en année.

En 2010, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été remplacée par un nouveau programme de bourses d'études : le PCBE. L'an dernier, nous avons eu un combat ardu contre le gouvernement fédéral pour le transfert du montant au gouvernement du Québec en raison du respect des compétences provinciales. Cependant, Québec affirme n'avoir reçu que 83 M\$ alors qu'Ottawa dit en avoir transféré 118 M\$. Où est le 30 M\$ manquant Mme la Ministre?

### "PCBE"

### "Stage 4 en enseignement"

Lors de leur quatrième année, les étudiantes et les étudiants en enseignement doivent compléter un stage non rémunéré de 7 à 12 semaines avec la même charge de travail qu'un véritable enseignant. De plus, ils ont des obligations universitaires comme une recherche-action à faire pour réussir leur session. Le nombre d'heures à investir étant supérieur à la charge habituelle d'un étudiant en enseignement, les stagiaires doivent abandonner leur emploi à temps partiel, mais tout de même payer la totalité de leurs frais de scolarité. Ceci entraîne donc une hausse de l'endettement chez ces étudiants. C'est pourquoi nous demandons une compensation financière pour le stage IV en enseignement.